



Résumé

TITRE	Renforcement des capacités en matière des accords internationaux de l'OMC sur la protection et la défense des droits intellectuels (ADPIC)
Demandeur	Cameroun - Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM) - Etats membres de l'OAPI
Durée du projet	La date de commencement prévue est en Avril 2012 et la période de mise en œuvre sera de 4 mois .
Objectifs de l'action	Objectif global : Permettre une appropriation par les entreprises des règles de l'OMC liées à la propriété intellectuelle, en l'occurrence les ADPIC.
Expertise	<p>Trois experts principaux seront engagés pour mener à bien cette mission. L'Expert n°1 et chef d'équipe sera en charge de la mise en œuvre globale du projet. Sa responsabilité première sera de présenter les principes généraux des ADPIC dans le contexte des accords de l'OMC, comment ces accords sur la propriété intellectuelle doivent être appliqués et quel est l'état d'application actuel dans les pays membres de l'OAPI. Il devra présenter les normes concernant l'existence, la portée et l'exercice des droits de propriété intellectuelle vis-à-vis des pays membres de l'OAPI. Il devra aussi édifier les groupes cibles sur l'utilisation des actifs immatériels pour se développer, étendre leurs activités et explorer les marchés internationaux. Il sera aussi en charge d'assurer une bonne préparation et déroulement du séminaire. Il devra présenter une grande expérience en matière de commerce international et négociations des accords de l'OMC, particulièrement dans le domaine des ADPIC.</p> <p>L'Expert n°2 devra s'occuper du volet protection des droits et sur la manière de défendre lesdits droits en cas de contrefaçon. Il devra montrer comment assurer la protection adéquate des droits de propriété intellectuelle, comment faire respecter ces droits de manière appropriée et comment régler les différends sur la propriété intellectuelle. Aussi il devra évaluer comment les pays membres de l'OAPI font face aux défis de la protection des droits en cas de contrefaçon et revoir si les législations nationales sont adéquates. Il devra présenter une grande expérience en matière de droit et défense de la propriété intellectuelle.</p> <p>L'Expert n°3 devra donner une orientation régionale en présentant la situation actuelle par rapport à la propriété intellectuelle et la mise en œuvre accords ADPIC dans l'ensemble de la région OAPI. Il devra présenter une grande expérience en matière de propriété intellectuelle liée à la région.</p>
Résultats attendus	
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les groupes cible comprennent mieux comment procéder à la protection des principales catégories de droits de propriété intellectuelle ; 2. Les participants ont pris connaissance sur les mesures non tarifaires compatibles avec les règles de l'OMC et susceptibles d'être prises par les pays membres de l'OMC pour protéger les industries locales ; 3. Amélioration des connaissances des bénéficiaires sur les meilleurs moyens visant

	<p>à faire respecter les différents droits générés par les principales catégories droit de la propriété intellectuelle (DPI), notamment les brevets d'invention, le droit d'auteur et les marques ;</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Familiarisation des participants avec les normes minimales obligatoires régies par leur législation nationale ; 5. Mieux appréhension de l'équilibre entre les intérêts des producteurs et des utilisateurs de la propriété intellectuelle ; 6. Les groupes cible assimilent mieux les enjeux de l'utilisation de la Propriété intellectuelle comme socle de l'industrie.
<p>Activités principales</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les participants cible du séminaire en collaboration avec le bénéficiaire, ainsi que le niveau de connaissance sur le sujet (2 participants par pays, dont un membre du Ministère du Commerce et un membre de l'office nationale de la propriété intellectuelle) ; - Analyser le cadre légal de chaque pays membre de l'OAPI sur la propriété intellectuelle par rapport aux règles OMC ; - Préparer le matériel du séminaire sur base du niveau actuel de compréhension du sujet par les bénéficiaires. Le matériel devrait au moins couvrir : <ul style="list-style-type: none"> o Les principes généraux des ADPIC, o normes concernant l'existence, la portée et l'exercice des droits de propriété intellectuelle vis-à-vis des pays membres de l'OAPI o La protection des droits de propriété intellectuelle, lutte contre la contrefaçon et règlement des différends, aussi par rapport aux pays membres ; o La situation du sujet de la propriété intellectuelle au niveau régional par rapport aux accords internationaux. - Organiser un atelier régional (3 jours) de formation en utilisant le matériel développé et d'autres matériaux relevant pour 44 participants, y compris représentants du secteur privé et du gouvernement.
<p>Budget Estimé</p>	<p>EUR 199.999</p>